

Présents : Mesdames et Messieurs SOULARD Yannick, SELLIER Marie-Christine, FLANDROIS Joël, GENTY Béatrice, BRET Stéphanie, CHARRIER Julien, CHEVALLEREAU Maryse, GRANJON Françoise, MERCIER Gérard, OGER Maud, ROULLEAU Philippe, ROUSSEAU Frédérique.

Absents excusés : DURAND Bruno, GILBERT Thierry (arrivé à 21h25), RAINTEAU Philippe (arrivé à 20 h35).

Secrétaire : ROULLEAU Philippe

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 21 Février 2017.

Décisions prises par Monsieur le Maire

NÉANT

Vote des subventions 2017 pour Familles Rurales : Restaurant scolaire et Garderie périscolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes à l'association Familles Rurales pour 2017 :

- Garderie périscolaire + été	27 000 €
- Restaurant scolaire	20 000 €

Vote d'une subvention 2017 pour la MDAV (Maison Départementale des Associations de la Vendée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 200 € pour l'année 2017.

Vote d'une subvention pour l'Amicale Laïque pour la participation à un voyage scolaire

Mr Joguet, directeur à l'école publique a formulé une demande de subvention pour les frais de déplacements au titre du forfait « voyages scolaires » pour un séjour vélo avec les élèves CM1-CM2 aux Herbiers du 28 au 30 juin 2017. La demande porte sur 21 élèves x 60 € = 1 260 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 260 €.

La commune de Saint-Prouant versera la subvention accordée à L'Amicale Laïque.

Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour le marché de voirie 2017-2018-2019

Suite à la suppression de l'ATESAT en 2014, le conseil municipal a décidé de consulter le cabinet Géouest pour assurer la mission d'étude et la direction des travaux d'entretien et/ou création de voirie programmés dans l'année civile.

La mission de maîtrise d'œuvre consiste à :

- L'étude des VRD
- L'établissement des dossiers de consultation des entreprises (DCE)
- La coordination, la surveillance et la réception des travaux

Le marché unique d'une durée d'une année à compter de la date de notification pourra être reconduit 2 fois par période d'un an soit une durée globale totale de 3 ans maximum. Le budget prévisionnel des travaux est estimé à 75 000 € HT par année soit 225 000 € HT sur une période de 3 ans.

Le cabinet Géouest propose un forfait de rémunération de 4 500 € HT par an, sur la base budgétaire annuelle de 75 000 € HT de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition du cabinet Géouest
- Autorise M le Maire à signer la convention d'honoraires.

Modification de la délibération 122/2016 : Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans le contrat des agents recenseurs.

Afin de mettre en conformité le contrat signé avec les agents et la rémunération décidée par le conseil municipal, il est nécessaire de modifier la délibération n°122/2016.

Monsieur le Maire propose de modifier le montant de la rémunération par fiche de logement visité : soit 2.50 € par fiche de logement visité.

Les autres composantes de la rémunération restent inchangées, à savoir, 471.17 € par agent et 0.50 € de majoration par fiche de logement si 45 % de la population a effectué son recensement via internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Décide de modifier la délibération n° 122/2016 comme exposé ci-dessus.

Signature d'une convention de partenariat culturel dans le cadre de l'accueil de représentation théâtrale à l'occasion de l'opération « Pagnol voyage en Vendée » - Saison culturelle 2016/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Vendée va organiser une représentation sur le site de la Bourroche le 14 juin 2017 dans le cadre de l'opération « Pagnol voyage en Vendée ».

La pièce de théâtre « La gloire de mon père » sera proposée par l'Accompagnie et met en scène le comédien Antoine Séguin. Ce spectacle gratuit et ouvert au grand public est programmé le mercredi 14 juin 2017 sur le site de la Bourroche. En cas d'intempéries, le lieu de repli sera la Salle de la Forêt.

Afin d'organiser cette manifestation il convient de signer une convention de partenariat culturel avec le Département de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'organisation de cette manifestation
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel avec le Département de la Vendée

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation des comptes de gestion 2016

Monsieur le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, présente au Conseil les comptes de gestion de 2016 établis par Mme Chapuis et M Bécot, Percepteurs, concernant le budget principal de la Commune et les budgets annexes d'assainissement, du lotissement Bellevue 2 et de la Zone Artisanale.

Monsieur le Maire présente ainsi les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 du compte de gestion dressé par les Receveurs.

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées, à l'unanimité

- ✓ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par les Receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat – budget Bellevue 2

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, constatant que ledit compte présente :

- | | |
|------------------------------------|------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 0.48 € |
| - un excédent d'investissement de | 2 585.47 € |

décident, après en avoir délibéré, d'inscrire les résultats comme suit :

- | | |
|--|------------|
| - article 1068, affectation | 0.48 € |
| - article 001, solde d'exécution reporté | 2 585.47 € |

Affectation du résultat – budget assainissement

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, constatant que ledit compte présente :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 29 079.00 € |
| - un excédent d'investissement de | 184 502.24 € |
| - un reste à réaliser en dépenses de | 0.00 € |

décident, après en avoir délibéré, d'inscrire les résultats comme suit :

Philippe Rainteau entre en séance à 20h35

Vote des comptes administratifs 2016

Monsieur SOULARD Yannick, Maire, se retire et ne participe donc pas aux votes des comptes administratifs. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine SELLIER délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressé par Monsieur SOULARD Yannick, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs.

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement :</i>		
- Opération de l'exercice	831 697.67 €	1 131 356.75 €
- Total	831 697.67 €	1 131 356.75 €
- Excédent		299 659.08 €
<i>Investissement :</i>		
- Résultat reporté	235 556.71 €	
- Opération de l'exercice	1 273 349.09 €	1 382 995.63 €
- Total	1 273 349.09 €	1 382 995.63 €
- Déficit	125 910.17 €	

Budget assainissement

<i>Fonctionnement :</i>		
- Opération de l'exercice	28 117.75 €	57 256.75 €
- Total	28 117.75 €	57 256.75 €
- Excédent		29 079.00 €
<i>Investissement :</i>		
- Résultat reporté		155 237.72 €
- Opération de l'exercice	6 749.53 €	36 014.05 €
- Total	6 749.53 €	191 251.77 €
- Excédent		184 502.24 €

Budget Lotissement de Bellevue 2

	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement :</i>		
- Opération de l'exercice	195 268.03 €	195 268.51 €
- Total	195 268.03 €	195 268.51 €
- Excédent		0.48 €
<i>Investissement :</i>		
- Résultat reporté		29 835.48 €
- Opération de l'exercice	108 446.52 €	81 196.51 €
- Total	108 446.52 €	111 031.99 €
- Excédent		2 585.47 €

- article 1068, affectation 29 079.00 €
- article 001, solde d'exécution reporté 184 502.24 €

Affectation du résultat – budget principal

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, constatant que ledit compte présente :

- un excédent de fonctionnement de	299 659.08 €
- un déficit d'investissement de	125 910.17 €
- un reste à réaliser en dépenses de	425 000.00 €
- un reste à réaliser en recettes de	268 556.00 €

décident, après en avoir délibéré, d'inscrire les résultats comme suit :

- article 1068, affectation	299 659.08 €
- article 001, solde d'exécution reporté	125 910.17 €

Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, après avoir pris en compte les propositions du budget primitif de l'exercice 2017, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux.

Les taux applicables pour les taxes restent inchangés pour 2017, soit :

- Taxe d'habitation : 22.08 %
- Taxe foncière bâtie : 13.79 %
- Taxe foncière non bâtie : 46.48 %

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'application de ces taux d'imposition.

Amortissements 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des crédits pour amortissement sont à prévoir au Budget Primitif 2017. Ces dépenses concernent les participations au Sydev comptabilisés au compte 204 et devant faire l'objet d'un amortissement d'une durée maximale de 3 ans.

Les participations à amortir s'élèvent à un montant total de 52 637 €. Le conseil municipal décide d'amortir cette somme sur 1 an.

Vote des budgets 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les budgets primitifs qui leur ont été préalablement détaillés et qui se synthétisent ainsi:

Budget Principal :

- Fonctionnement : 1 084 300.00 €
- Investissement : 1 635 910.17 €

Budget Assainissement :

- Fonctionnement : 55 000.00 €
- Investissement : 256 581.24 €

Budget Bellevue 2 :

- Fonctionnement : 327 023.00 €
- Investissement : 463 598.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✓ **VOTE** les budgets 2017

Questions diverses :

Thierry Gilbert entre en séance à 21h25

- Adot France 85 : Le conseil municipal accepte la gratuité de la salle de la Forêt pour l'Assemblée Générale d'Adot France 85 le 15 Avril 2018.
- Le Conseil Municipal autorise les Feux de l'Eté à utiliser le parking de la Salle de la Forêt pour organiser un concert de Strollad le samedi 25 Mars 2017.
- Monsieur le Maire propose à Mercier Gérard et Rainteau Philippe de constituer un groupe de travail dans le cadre de la requalification des cours d'eau.
- PLU : La CDPENAF a émis un avis favorable sur l'arrêt de projet du PLU de St Prouant. L'enquête publique aura lieu du 18 avril au 19 mai 2017 inclus. Les modalités d'organisation de l'enquête publique seront communiquées sur le site internet, par voie d'affichage et sur le bulletin d'information d'Avril.
- Foyer des jeunes : des débordements ont été constatés le samedi 11 Mars. Le conseil municipal décide de faire appliquer le règlement intérieur du foyer des jeunes soit une fermeture temporaire du 24 Mars au 07 Avril 2017 inclus.
- Ecole Publique : M. le Maire informe le conseil municipal que l'inspection académique va être saisie afin de faire modifier les horaires de l'école à compter de la rentrée scolaire prochaine. Le souhait de l'équipe enseignante est de faire terminer les cours 10 min plus tard le matin et de les faire reprendre 10 min plus tard l'après-midi. La pause méridienne ne sera pas diminuée. L'objectif est d'avoir 3 h d'enseignement effectives le matin. L'inspection académique nous informera de la décision après le passage du dossier en commission.
- Forum des Associations : suite à la réunion du 17 mars, Thierry Gilbert informe que les associations décident d'opter pour la même organisation qu'en 2015.
- Maud Oger fait le compte-rendu de la première réunion de la commission intercommunale Sport-Jeunesse et Santé.
- Françoise Granjon fait le compte-rendu des réunions Communication et Office de Tourisme de la communauté de communes.
- La randonnée intercommunale aura lieu le mardi 4 juillet 2017 à St Prouant.
- Plannings du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives en PJ.

La séance est levée à 23h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Mardi 18 Avril 2017.

Vu par le secrétaire de séance, Philippe Roulleau



**Le Maire,
Yannick SOULARD**